

Privilège—M. Knowles

M. Jerome pensait que si le comité réussissait à obtenir l'approbation de la Chambre, il serait le plus indiqué pour déterminer les effets de la diffusion des délibérations et l'intérêt qu'elle présentait pour l'ensemble de notre population. Malheureusement, pour établir ce précédent, il aurait fallu que le comité continue à siéger jusqu'à l'automne, ce qu'il n'a pas fait. Il a terminé ses travaux en août et a fait rapport à la Chambre dès la reprise à l'automne.

Je voulais signaler donc que des discussions avaient eu lieu et qu'on avait parlé des moyens de faire diffuser à la radio et à la télévision les délibérations de ce comité. Et ces moyens, comme vous l'avez fait remarquer dans votre lettre, madame le Président, consistent à obtenir l'autorisation de la Chambre. Je pense que vous devriez tenir compte de ce précédent lorsque vous rendrez votre décision plus tard dans la journée.

[Français]

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Madame le Président, je voudrais tout simplement dire très brièvement, à titre de membre de ce comité, que le député de Provencher (M. Epp) s'est référé à moi tantôt comme député du Nouveau-Brunswick. Ma circonscription évidemment c'est Madawaska-Victoria. Je suis le député qui, au comité ce matin, a attiré l'attention des membres du comité spécial mixte sur la Constitution au sujet de l'interprétation de Beauséjour sur l'ordre de renvoi qui est clair, qui stipule bien que nous avons l'occasion de faire un rapport. Nous n'avons aucune autorisation pour faire des rapports intérimaires.

J'ai cru qu'il était de mon devoir de porter cette interprétation de Beauséjour à l'attention des coprésidents du comité. Je ne veux pas imputer de motifs à qui que ce soit, mais en entendant le compte rendu des Débats aujourd'hui, j'ai l'impression qu'on tourne autour du pot et qu'on a tenté de démontrer—et si ce n'est pas le cas je m'en excuse d'avance—qu'il y avait en quelque sorte collusion entre le gouvernement et le leader du gouvernement à la Chambre. Je dois dire, madame le Président, qu'il est du devoir de tout membre de tout comité de veiller à ce que le Règlement soit respecté. Et mon souci, en tant que membre de ce comité, c'était de m'assurer qu'en revenant à la Chambre pour demander l'autorisation de télédiffuser et de radiodiffuser les débats, le comité par le fait même ne cesserait pas d'exister. C'était une motivation tout à fait honnête et justifiée de ma part. Nous avons le devoir non seulement d'examiner sérieusement toutes les questions qui nous sont soumises, mais tous les membres du comité en coopération avec le président ont la responsabilité de s'assurer que les règlements sont interprétés et que les ordres de renvoi, ce qui est déferé au comité, soient aussi respectés et que nous œuvrons bel et bien dans le cadre qui a été approuvé par l'ensemble du Parlement, par les deux Chambres dans ce cas-ci. C'est tout ce que nous avons fait ce matin.

Je suis embêté par le fait que le comité a posé un geste. Il a pris une décision majoritaire ce matin de ne pas avoir la télédiffusion, la radiodiffusion de ses débats. On a répété je ne sais pas combien de fois dans cette enceinte, cela a été la décision répétée de tous les présidents, de tous vos prédécesseurs, madame le Président, que les comités sont maîtres de leurs décisions. En faisant ce que nous avons fait ce matin, nous avons agi dans le cadre de cette autorité qui nous a été donnée par les deux Chambres du Parlement. Et je trouve incroyable que les députés de l'opposition accusent assez sou-

vent le gouvernement, et particulièrement le leader du gouvernement à la Chambre, à tort et à travers ou sans fondement, de vouloir toujours diriger les députés qui font partie du comité. Comme le disait le député de Provencher ce matin, on parle de faire passer le *litmus test*, autrement on ne fait pas partie des comités. Je trouve incroyable qu'aujourd'hui il revient à la charge par un détour légitime, je le reconnais, par la question de privilège et le rappel au Règlement.

Les députés apportent à la Chambre aujourd'hui une question qu'il ne nous aurait pas été permis de reporter à la Chambre sous forme de rapport, autrement le comité aurait cessé d'exister. Et aujourd'hui on veut que le gouvernement impose une décision au comité, qu'il dise au comité ou enfin qu'il demande à la Chambre que le comité reconsidère sa décision de ce matin. Moi ça m'embête, parce que la décision a été prise en bonne et due forme, de bonne foi par tous les membres qui étaient présents, et c'est ce que je ne comprends absolument plus et que je n'admets pas, on demande maintenant au leader du gouvernement à la Chambre d'imposer quelque chose aux membres du comité. Cela dépasse toutes les bornes de l'entendement.

M. Pinard: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas participer à ce débat, puisque je l'ai déjà fait, mais j'ai mentionné dans mes remarques tantôt que je ferais quelques démarches, quelques consultations, quelques études et que je ferais connaître notre position s'il y avait lieu. Si on est intéressé à m'entendre, je suis prêt à faire rapport maintenant. Si on préfère que vous preniez la parole maintenant, je vais reprendre mon siège.

Mme le Président: Est-ce que la Chambre est d'accord pour entendre l'honorable président du Conseil privé, qui veut nous faire rapport sur les négociations et les renseignements qu'il aurait obtenus au sujet de ce qui nous intéresse?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: L'honorable président du Conseil privé a la parole.

● (1650)

M. Pinard: Alors, madame le Président, qu'il soit clair, premièrement, que le gouvernement n'a jamais pris position, ni pour ni contre la télédiffusion des débats en comité et, en particulier, du comité mixte qui nous intéresse. La position du très honorable premier ministre et la mienne en cette Chambre, comme je l'ai dit dans mes remarques tantôt, ont toujours été les mêmes, savoir, qu'il appartenait au comité de prendre cette décision.

Maintenant, madame le Président, vous avez devant vous une question de privilège; je respecte le moment où vous rendrez votre décision, mais je présume que vous allez peut-être vouloir vous référer aux propos qui ont été tenus et faire quelques recherches avant de rendre votre décision, et je présume qu'il y aura un délibéré. Si mes présomptions sont fondées, à ce moment-là, puisque les députés d'opposition semblent m'y autoriser, je les préviens, et s'ils s'y opposent je ne le ferai pas, que j'ai l'intention de parler aux deux coprésidents du comité en cause pour leur dire tout simplement que si leur comité, à la lumière des faits qui ont été discutés en cette Chambre, désire reconsidérer la décision que, comme gouvernement, en tout cas, nous, nous ne nous opposerons pas à ce qu'il la reconsidère, et quelle que soit sa décision, nous allons la respecter. Nous voulons être consistants tout simplement